

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 395 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Paris-Ateliers (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer une subvention d'équipement à l'association Paris Ateliers, 16, quai des Célestins 75004 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 70.000 euros est attribuée à l'association Paris-Ateliers, 16 quai des Célestins – 75004 Paris afin de participer au financement des travaux de rénovation et d'amélioration de l'équipement de certains de ses sites. (2019-05183/ 20271).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 70.000 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris 2019.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO